

Spécificités Coupe de France 2023-2024 – Phase Régionale

Agenda

- ❖ Les rencontres se dérouleront :
 - ❖ 1^{er} Tour : Dimanche 27 Août 2023
 - ❖ 2^{ème} Tour : Dimanche 3 Septembre 2023
 - ❖ 3^{ème} Tour : Dimanche 17 Septembre 2023
 - ❖ 4^{ème} Tour : Dimanche 1er Octobre 2023
 - ❖ 5^{ème} Tour : Dimanche 15 Octobre 2023
 - ❖ 6^{ème} Tour : Dimanche 29 Octobre 2023



Port des équipements

- ❖ Jusqu'au 3^{ème} tour inclus, les clubs participant à la Coupe de France disputent les matchs avec leurs équipements habituels
- ❖ À partir du 4^{ème} tour, chaque club peut faire porter à ses joueurs les équipements fournis par la FFF
- ❖ Les gardiens de but doivent porter un maillot d'une couleur les distinguant nettement des autres joueurs et de l'arbitre. Pour parer à toute éventualité et notamment à la demande de l'arbitre ou du délégué, les gardiens de but doivent avoir à leur disposition 2 maillots de couleur différente
- ❖ Si les couleurs des équipements des deux adversaires indiquées dans leur demande d'engagement prêtent à confusion, le club visiteur devra utiliser une autre couleur
- ❖ Les maillots doivent être numérotés

Licences, qualifications et participation

- ❖ Les clubs peuvent faire figurer 16 joueurs sur la feuille de match jusqu'au 6^{ème} tour inclus, et 18 joueurs à compter du 7^{ème} tour puis 20 à compter des 32^{èmes} de finale. Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11 et les remplaçants de 12 à 16 jusqu'au 6^{ème} tour inclus, et de 12 à 18 à compter du 7^{ème} tour puis de 12 à 20 à compter des 32^{èmes} de finale
- ❖ Lorsqu'un club décide de faire figurer sur la feuille de match le nombre maximum de joueurs autorisés, l'inscription d'un gardien de but remplaçant, numéroté 16, est impérative
- ❖ Il est impératif qu'il y ait concordance absolue entre le numéro du maillot porté par le joueur et celui figurant sur la feuille de match, en regard de son nom
- ❖ Avant chaque rencontre, les arbitres procèdent à un contrôle des licences et vérifient l'identité des joueurs, selon les modalités fixées à l'article 141 des Règlements Généraux
- ❖ En conformité avec l'article 144 des Règlements Généraux, il peut être procédé au remplacement de 3 joueurs au cours d'un match, jusqu'au 6^{ème} tour
- ❖ Par dérogation prévue à l'article 144 des RG de la FFF, les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçant et, à ce titre, revenir sur le terrain. Cette disposition est applicable **uniquement** aux deux premiers tours de la coupe de France (Article 91 du Règlement Particulier de la LFHF)
- ❖ Exemple pour les 2 premiers tours :
 - ❖ 5 remplaçants inscrits maximum pour 3 remplacements maximum
 - ❖ Le n°12 remplace le n°7, le n°15 remplace le n°3 et le n°14 remplace le n°8
 - ❖ Alors, le n°13 et le n°16 ne joueront pas
 - ❖ Et, le n°7, le n°3 et le n°8 (qui ont été remplacés) peuvent revenir à n'importe quel moment à condition de respecter la procédure de remplacement





Spécificités Coupe de France 2023-2024 – Phase Régionale

Durée de la rencontre

- ❖ La durée du match est de 90 minutes, divisée en 2 périodes de 45 minutes. Entre les 2 périodes, une pause de 15 minutes est observée
- ❖ En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire du match : les équipes se départageront par l'épreuve des tirs au but, dans les conditions fixées par les Lois du Jeu